BnF Gallica

Courrier de Tarn-et-Garonne : journal politique, littéraire, judiciaire, d'annonces et avis divers ["puis" journal des [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Courrier de Tarn-et-Garonne : journal politique, littéraire, judiciaire, d'annonces et avis divers ["puis" journal des intérêts conservateurs "puis" journal monarchiste constitutionnel]. 1894-11-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

55e Année. — N° 12,317 Journal Quotidien. 1re Edition. — Mercredi 7 Novembre 1894

Le Courrier

DE TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN
6 fr. — 11 fr — 20 fr.
TARN-ET-GARONNE
fr. 50. — 12 fr. — 22 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
fr. — 14 fr. — 26 fr.

INSERTION
Annonces légales, la ligne, 20
id. de commerce, — 40
Réclames, — 40
Faits divers — 50

Montauban, Imp. et Lith. Forestié, rue de la République. — Le COURRIER publie les Annonces légales et judiciaires de tout le département. — Le gérant: A. Castella

L'abonnement compte du 1er ou du 15 de chaque mois ; il est dû si à expiration on continue de recevoir les Numéros remis par le facteur ou le distributeur.

Pour tout ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Rédacteur en Chef.
Bureaux du Journal, à MONTAUBAN, rue de la République, 23.

Les annonces pour Paris et les autres départements sont reçues à l'Agence HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris — Celles du Tarn-et-Garonne et des départements limitrophes doivent être remises au Bureau du Journal

Montauban, le 6 Novembre

Pour 30 deniers ! ! !

—

Peu de jours avant la dernière pâque de Jésus, Judas Iscariote alla trouver le Prince des Prêtres et les Pharisiens et leur dit : « Si vous me donnez 30 deniers, je vous livrerai Jésus, celui que vous cherchez. »

Ils promirent et Judas leur dit : « Celui que je baiserai, c'est lui ; tenez-le bien. »

Et pendant que Jésus était avec ses disciples dans le jardin des Oliviers, Judas précédant une troupe armée d'épées et de bâtons s'approcha de lui et l'embrassa en disant : « Je vous salue, Maître » et il s'éloigna. Aussitôt les gens armés s'avancèrent et mettant la main sur Jésus, ils l'arrêtèrent.

Le 6 novembre 1832, un autre juif, Simon Deutz, qui avait surpris la confiance de l'infortunée duchesse de Berry, cachée à Nantes chez des fidèles dont elle cherchait à ranimer le courage dans l'intérêt de son fils, alla trouver M. Thiers et lui dit : « Si vous me donnez quelques billets de mille, je vous livrerai celle que vous cherchez. »

Il promit, et suivi de gens de la police, Deutz leur désigna la maison où se trouvait la duchesse et ils l'arrêtèrent.

Hier encore, un juif, Alfred Dreyfus, capitaine au 14e d'artillerie, qui avait réussi à connaître les secrets de notre mobilisation, est allé trouver nos ennemis et leur a dit : « Donnez-moi quelques billets de mille et je vous livrerai les secrets de la mobilisation de certains corps français. »

Ils promirent, payèrent, et le juif Dreyfus vint leur apporter les plans de mobilisation livrant ainsi pour de l'argent, les secrets de notre défense nationale.

Toujours les mêmes, ces Juifs !

Toujours la trahison !

Toujours l'argent du sang !

Dieu ! les Rois ! la Patrie !

Tout est pour le Juif, objet de trahison et de lucre.

L'or avant tout.

Qu'importe pour lui la Justice, l'honnêteté, sacrifiées et vendues !

Qu'importe la Patrie, trahie, livrée et ensanglantée !

Pourvu que de nombreux et lourds ducats entrent dans son escarcelle.

Le Juif du lac de Génésareth a conservé, à travers les pays et le monde, son âpreté au gain légendaire, et l'on dirait qu'elle ne fait que s'accroître depuis que, cessant de courir, errant et vagabond, il s'est arrêté et a changé sa tente pour une demeure stable et fixe.

Certes, les lauriers de Drumont ne nous empêchent pas de dormir et nous n'avons nulle envie de soulever contre les juifs les passions populaires. Nous n'avons pas de procès à faire à l'*infâme capital* et les milliards des Rothschild, des Bischoffsheim, des Dreyfus... etc., ne nous font nulle envie.

Mais, si nous restons froids devant l'envahissement financier du juif, nous ne pouvons réprimer l'indignation que nous cause la honte que sa trahison peut faire rejaillir sur notre armée.

Les dépêches de ce matin nous apprennent qu'au moment de son arrestation et de son premier interrogatoire, le juif Dreyfus, capitaine d'artillerie, accablé par l'évidence des preuves et acculé à des aveux, fit semblant de ne pas voir le revolver chargé et armé qui se trouvait à sa portée et semblait le solliciter de mourir au moins en brave.

Lâcheté et trahison sont les deux termes de cette lamentable histoire.

Que les juifs accaparent notre argent et drainent l'or français, c'est déjà trop !!! mais que, pour quelque deniers, ils effleurent notre honneur militaire, jamais. Avec Mme Swetchine nous pouvons nous demander, si à la vue de certaines fortunes scandaleuses, sur tous les points du globe, et de certaines trahisons, on ne dirait pas que ce sont les 30 deniers de Judas qui ont fructifié à travers les siècles. — O. M.

Lettre de Paris

—

Paris, 4 novembre.

Quoique l'attention générale soit surtout occupée de la mort du czar et de l'avènement de son successeur, les journaux donnent une grande place à la trahison du capitaine Dreyfus. On s'accorde communément à demander que la justice se montre inflexible pour ce crime atroce, et l'on paraît sévère pour les communiqués embarrassés du Gouvernement, qui parlent, après quinze jours de silence, d'un détournement de documents non importants, mais confidentiels, comme si les agents de la triple alliance étaient assez naïfs pour payer au poids de l'or des documents sans importance.

Il ne faut pas que l'opinion puisse croire à des réticences calculées ; sans quoi, au lieu d'un traître, l'imagination des badauds en aura bientôt créé cent, et au lieu d'un *tiroir du ministère*, ce sera le ministère lui-même, tout entier, que les traîtres auront déménagé en Allemagne.

Quant à la peine à appliquer au coupable, il est difficile de se former une opinion avant que les faits reprochés soient suffisamment connus. Le général Riu n'hésite pas à déclarer, d'ores et déjà, qu'il faut fusiller le capitaine Dreyfus. M. Clémenceau dit que, s'il était partisan de la peine de mort, il la réclamerait surtout pour le cas du capitaine Deeyfus.

L'enquête se poursuit dans le secret le plus absolu. On affirme cependant que le capitaine Dreyfus a fait des aveux complets, et qu'il a commis seul son forfait. Aucun employé du ministère n'est compromis dans les poursuites.

Dans l'armée on est unanime à réclamer contre le coupable un châtiment inexorable.

Sur le mobile du crime courent plusieurs versions dont aucune ne paraît suffisamment établie. C'est ainsi que des camarade du capitaine Dreyfus prétendent qu'il a agi par esprit de vengeance contre certains de ses amis envoyés en mission à l'étranger tandis que lui, contrairement à ses demandes, restait à Paris. L'explication est bizarre.

— Rappelons en terminant qu'un projet de loi sur l'espionnage, tendant à rendre passible de la peine de mort quiconque aurait divulgué quelque renseignement relatif à la mobilisation avait été déposé il y a deux ans par M. Millevoye et Gauthier de Clagny.

Le rapporteur s'appelait Dreyfus (Camille).

— Les télégrammes adressés par le président de la République à S. M. Nicolas II et par le président du conseil à M. de Giers ont été rédigés avec une méconnaissance absolue des convenances.

C'est ainsi qu'elles parlaient de Son Altesse Impériale, le grand-duc héritier, tandis qu'au moment précis où mourait le czar Alexandre III, le grand-duc héritier Nicolas disparaissait pour faire place au czar Nicolas II. Notre ancien droit public avait parfaitement exprimé cette convocation monarchique dans ce cri : « Le roi est mort, vive le roi ! »

M. de Giers, dans sa réponse, a donné une leçon un peu vive à nos gouvernants en leur répondant au nom de l'empereur.

Certes, ce n'est pas à M. le président de la République ou à M. le président du conseil que s'adresse ce reproche, bien que, à défaut de l'étiquette des cours, ils dussent connaître les pays monarchiques ; mais il est des employés qui sont chargés de pareil de ce genre, il existe même toute une administration, dite du protocole, n'ayant pas d'autre attribution que de régler soit les réceptions officielles de personnages étrangers, soit la rédaction des lettres et télégrammes d'après les usages divers fixés par les traditions particulières aux différentes nations.

Il est tout à fait étrange que ces fonctionnaires aient laissé commettre une faute aussi grossière. On peut être certain que, dans les cours étrangères où nous ne sommes pas aimés, les épigrammes ont dû pleuvoir sur notre impolitesse démocratique,

M. Jaluzot, du fond de sa villégiature, vient de proposer par télégraphe la convocation de la Chambre. Il voudrait faire nommer une délégation de douze députés qui représenteraient aux funérailles du czar Alexandre l'assemblée de nos législateurs. Ce serait, dans l'idée de M. Jaluzot, un très

Feuilleton du **Courrier de Tarn-et-Garonne**
42

MÉMOIRES D'UN PAGE

DE LA COUR IMPÉRIALE

(1804-1815)

Par Émile Marco de Saint-Hilaire

PREMIÈRE PARTIE

XV

(Suite.)

Tandis que j'étais à admirer l'adresse de M. le chef de la deuxième légion, je fus accosté par un de mes bons amis d'enfance, Charles Gil..., qui n'avait encore que l'honneur d'être ce qu'on appelait alors « biset » dans la garde nationale, et qui, comme moi, se trouvait là, attiré par la curiosité. Nous nous rendîmes d'abord dans un enclos qui existait au bout de la rue Rochechouart. Il n'y avait là aucune troupe ; seulement quelques personnes isolées s'y trouvaient rassemblées : je remarquai entre autres un marchand d'eau-de-vie et de petits pains tenant un panier sous son bras et criant à tue-tête : « Prenez la goutte, cassez la croûte ! » d'un air aussi tranquille que s'il eût été à une revue ou à une course du Champ-de-Mars. Cependant, une forte canonnade se faisait entendre sur notre droite, et le bruit était tel, qu'il me sembla que nous n'étions séparés du point d'où elle partait que par la butte Montmartre, qui était devant nous. Nous poussâmes jusqu'au boulevard intérieur, qui sert de chemin de ronde à chaque barrière, et là seulement nous vîmes des groupes nombreux qui allaient et venaient, sans paraître éprouver d'autre sensation qu'un sentiment de vague curiosité ; aucune consternation ne se faisait remarquer sur les visages. De fort jolies grisettes circulaient en riant et en agaçant des yeux les individus qui les remarquaient ; de petits pelotons de gardes nationaux sous les armes marchaient dans différentes directions. Nous entrâmes dans une espèce de cabaret, où il y avait beaucoup de monde, et nous déjeûnâmes. Charles Gil... mangea très peu ; il me parut avoir peur. Pour moi, je dévorai ; car, depuis ma convalescence, j'avais une faim d'écolier : si j'avais presque perdu l'usage des jambes, je n'avais rien perdu du côté de l'appétit. Après déjeuner, mon ami me quitta pour retourner auprès de sa mère et de ses sœurs. Je profitai du voisinage de Mme la duchesse d'Abrantès pour lui faire une visite ; il était dix heures.

En entrant dans la cour de son hôtel, je le vis rempli de bestiaux, que des gens de campagne y avaient déposés sans doute d'après son assentiment. Mme Junot n'étant pas visible, je laissai ma carte à son suisse. Je repris la rue du Mont-Blanc, et je me disposai à rentrer chez moi pour attendre les évènements. En chemin, je rencontrai encore un autre bataillon de la deuxième légion, qui remontait la rue en bon ordre et tambour battant. MM. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély et Alexandre Delaborde marchaient en tête ; ce dernier avait dans la tenue et dans la physionomie quelque chose de solennel. M. le procureur impérial me parut grave et soucieux ; son cheval, cette fois, ne caracolait plus. La majeure partie des simples gardes nationaux avaient des pains ou de grosses brioches fixées au bout de leurs baïonnettes, affectant en tout d'imiter les manières de nos vieux soldats, aux brioches près.

Arrivé chez moi, je vis que la blancheur de la fumée du canon contrastait d'une manière très pittoresque avec les teintes grisâtres du ciel et le bleu sombre des hauteurs du Calvaire et de Montmorency. La partie de la bataille que je pouvais voir du belveder de ma maison s'etendait depuis le village de Clichy jusqu'à l'endroit où l'élévation que forme la route qui conduit de Montmartre à ce village interceptait ma vue. Cependant la nouveauté de la scène, ces décharges de canons qui retentissaient de tous côtés, les progrès évidents qui faisait la marche des alliés, n'affaiblissaient en aucune manière la confiance des personnes au milieu desquelles je me trouvais ; aveuglées peut-être par une vanité nationale que nous avions si bien encouragée jusqu'à ce jour elles ne parlaient que de la bataille de Paris que comme d'une affaire de très peu d'importance.

J'étais presque le seul qui ne s'abusât pas. Tous ignoraient l'immensité des forces de l'ennemi ; on les avait généralement supposées peu considérables. J'entendis même dire à mes côtés que les alliés jouaient de leur reste, et que bientôt ils seraient tous tués ou faits prisonniers.

Sur les quatre heures, le feu cessa presque entièrement. Je sortis de nouveau et je retournai sur les boulevards, qui étaient remplis d'une foule de personnes paraissant toutes ignorer encore l'issue de l'affaire. Cependant, une partie de l'armée française défilait tristement en se dirigeant, sans savoir pourquoi, vers les Champs-Elysées. J'allai dîner chez M. A..., rue de Hanôvre. Il résultait de tous les renseignements qu'il avait pu recueillir qu'avant cinq heures il y avait eu une suspension d'armes mais qu'il n'y avait encore rien d'arrêté relativement à la capitulation de Paris.

— Vers deux heures, me dit M. A..., j'étais

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

bel hommage rendu au souverain défunt de la Russie, à notre puissant allié.

Il ne paraît pas que cette idée doive aboutir. La Russie ne connaît point les beautés et les surprises du régime parlementaire. On ne saurait que faire de notre délégation de législateurs. On lui donnerait probablement, dans le cortège, une situation qui ne la mettrait pas en assez belle posture.

C'est déjà une considération. Mais il y en a une autre, et qui a plus d'importance. Notre Chambre et sa majorité d'opportunistes manquent un peu de prestige au yeux de l'Europe, qui a suivi avec stupéfaction peu déguisée les péripéties étonnantes de l'*imbroglio* panamiste. L'*imbroglio* n'est pas encore débrouillé aujourd'hui parce qu'on a vu reparaître comme président de l'auguste assemblée le Burdeau que ses collègues avaient débarqué avec un empressement significatif.

Non, si la France était consultée sur le choix de ceux qui doivent la représenter en ces jours de deuil à Saint-Pétersbourg, elle n'aurait pas l'idée de choisir parmi nos législateurs.

Elle songerait à l'armée, à la marine, et elle aurait raison. C'est par là que notre pays garde l'estime du monde.

C'est par là que la France et la Russie se sont connues, respectées et aimées avant de recontracter alliance.

On parle d'ailleurs de l'amiral Gervais et du général de Boisdeffre. Ces choix seraient excellents. Mais si on les flanquait de M. Lockroy, par exemple, et de plusieurs de ses collègues, ce serait d'un effet déplorable. L'honorable M. Jaluzot ne s'en doute pas, parce qu'il est du bâtiment. Sans cela il jugerait comme nous.

L. B.

CHRONIQUE LOCALE

M. le général commandant la 33e division d'infanterie adresse à M. le maire la lettre suivante :

Monsieur le maire,

Je suis informé par le service de la place de l'envoi à l'hôpital, par un habitant de la ville, de vins de Bordeaux et de Champagne destinés aux malades du 10e régiment de dragons.

L'ignorance où je me trouve du nom de ce généreux ami de nos soldats me prive de la satisfaction de lui adresser, avec mes sentiments personnels de sympathie, les remerciements de l'autorité militaire. Je prends la liberté de recourir à votre obligeance accoutumée pour vous prier de bien vouloir, au cas où il vous serait connu, vous charger de lui en faire parvenir l'expression.

Veuillez, en excusant cet appel à votre complaisance, agréer, monsieur le maire, etc., etc.

Le certificat de bonne conduite.

De l'*Echo de Paris :*

Quand on pénètre dans la modeste chaumière du paysan, la vue est généralement frappée par le petit cadre mis en vue sur la cheminée pour conserver le certificat de bonne conduite et de libération du service militaire.

Dans la vie des hommes du peuple, cette pièce est précieuse ; elle permet le plus souvent au soldat rentré dans ses foyers de trouver de suite une place à la ferme et à l'atelier.

On comprend que des garanties soient apportées à la délivrance du certificat de bonne conduite. On s'explique moins qu'un rigorisme règlementaire interdise aux chefs de corps de le remettre aux soldats ayant moins d'un an de présence sous les drapeaux.

Cette année, on a vu des soldats de la deuxième portion demander à accomplir intégralement leur année complète pour pouvoir rentrer chez eux avec le titre qu'ils considèrent comme susceptible de leur assurer un emploi.

Des économies budgétaires font appeler les recrues le 15 novembre ; les soldats d'un an partent après les manœuvres, vers le 25 septembre. Ces dix mois et demi de régiment devraient conférer le même droit au certificat de bonne conduite que si la seconde portion du contingent et les dispensés partiels d'activité avaient accompli leurs 365 jours de service.

Le dernier règlement sur le service intérieur des troupes date du 20 octobre 1891. M. le ministre de la guerre doit lui donner une interprétation qui permette la remise d'une pièce destinée à suivre le militaire dans toute sa carrière.

Médecins militaires. — A la suite d'une entente entre les ministres de l'intérieur et de la guerre, les médecins militaires seront astreints dorénavant à la déclaration, devant l'autorité civile, des cas de maladies épidémiques tombées sous leur observation.

D'autre part, les municipalités des villes sièges d'une garnison permanente et celles des localités que les troupes doivent occuper ou traverser devront informer l'autorité militaire de tous les faits épidémiques parvenus à leur connaissance.

Recensement des voitures. — Il ne sera pas fait, pour 1895, de recensement des voitures attelées, cette opération ne devant avoir lieu que tous les trois ans.

Mais une instruction très rigoureuse est envoyée aux commandants de corps d'armée en ce qui concerne le recensement des chevaux susceptibles d'être réquisitionnés en cas de mobilisation.

Après avoir rappelé que les renseignements fournis chaque année par les maires laissent beaucoup à désirer, le ministre prescrit de faire afficher dans toutes les communes, dès le 5 décembre, les avis de déclaration imposés avant le 1er janvier.

Sont seuls dispensés de la déclaration les agents diplomatiques des puissances étrangères.

Promotion. — Nous apprenons avec plaisir que M. Conu, inspecteur des postes et télégraphes du département de Tarn-et-Garonne vient d'être promu à la première classe de son grade.

Mariage. — On annonce le prochain mariage de M. le vicomte Ernest de Saint-Exupéry, de la famille de MM. de Saint-Exupéry, de Bardigues et d'Espalais, cantons de Moissac et Castelsarrasin, fils du comte de Saint-Exupéry, appartenant à l'une des plus vieilles maisons du Périgord, et de la comtesse née de Vezet, avec Mlle Isabelle de Piépape, fille du colonel de Piépape, commandant le 80e régiment d'infanterie, et de Mme née de Lemud.

La fiancée est la petite-fille de M. Aimé de Lemud, l'auteur de *Maître Wolfrund* et du *Songe de Beethoven*.

Société Archéologique. — La Société Archéologique tiendra ce soir, à 8 heures, sa séance de rentrée de novembre.

Chambre de discipline des huissiers — La chambre de discipline des huissiers pour l'année judiciaire 1894-95 est constituée ainsi qu'il suit :

Syndic, M. Raynal à Saint-Antonin ; trésorier, M. Darnaud, à Montauban ; secrétaire, M. Lacassagne, à Montauban ; rapporteur, M. Amouroux, à Montauban ; membres, MM. Desbans, à Saint-Antonin, Galland, à Montpezat.

M. Oury père, graveur-dessinateur, nous écrit, à propos d'une note publiée par un de nos confrères, au sujet de son fils Louis Oury, que ce journal prétendait avoir abandonné la sculpture pour l'illustration.

M. Oury nous prie — et nous nous rendons très volontiers à ce désir — de declarer que son fils est « toujours sculpteur, mais indépendont, n'allant à aucune école, mais cherchant seul, bien seul, a se créer une situation dans cet art. »

M. Oury ajoute avec raison que s'il a pu, par ses aptitudes de dessinateur, réussir auprès des éditeurs parisiens, il a eu le mérite de se faire lui-même sa place dans le monde artistique de la capitale.

Notre compatriote n'a point d'ailleurs cessé d'exposer au salon des Champs-Elysées depuis 1889 et cette année encore il enverra une statue et un buste ; enfin, il fait l'essai pour le prix de Rome.

Nous sommes heureux de pouvoir donner à M. Louis Oury, le moyen de faire cesser une légende qui aurait pu lui être préjudiciable.

Quant à la seconde partie de la lettre, celle relative an monument des combattants de 1870, nous n'avons pas à la reproduire puisque la dernière réunion de cette Société a décidé de fixer prochainement la date du concours.

Fête de Sainte Cécile. — La série des messes en musique, en l'honneur de Sainte Cécile, sera inaugurée cette année, par la *Cigale montalbanaise*, cette Société au charme pénétrant qui se fait, à notre avis, trop rarement entendre, et dont, seuls, quelques privilégiés ont pu apprécier le fini merveilleux qu'elle apporte dans l'exécution de ses morceaux.

Il nous revient encore en mémoire les éloges pompeux [illegible] de cette phalange, composée de huit musiciens seulement, par MM. Deffès, Laurent de Rillé et Laporte à l'issue du concert qu'elle donna aux membres du Comité des fêtes de la presse :

« Pour ma part, dit M. Deffès, je n'ai jamais entendu une estudiantina jouant avec autant de talent et de fondu ; et parlant de M. Abadie, le sympathique violoniste montalbanais, membre de cette Société : j'ai rarement entendu, ajouta-t-il, un violoniste jouant avec plus de justesse. »

Ces appréciations de M. Deffès, directeur du Conservatoire de Toulouse, sont sans contredit le plus bel éloge que l'on puisse faire de la *Cigale montalbanaise* et de son directeur, M. Gaston Célarié, qui a su communiquer à sa jeune Société le sentiment artistique qui lui est propre.

Que l'on se rende donc en foule à l'église Saint-Jacques, dimanche prochain, 11 novembre, à neuf heures du matin, si l'on ne veut laisser échapper une occasion trop rare.

Nous donnerons prochainement le programme de cette solennité.

Session blanche. — Hier et avant-hier avaient lieu dans notre ville les examens pour l'obtention du brevet supérieur.

Aucun des aspirants n'ayant satisfait aux exigences de l'examen, le jury s'est trouvé dans la nécessité de *retoquer* tous les candidats.

Conseil de guerre du 17e corps. — *Séance du 6 novembre.* — Pierre-Sébastien Ficat, cavalier au 10e régiment de dragons, en garnison à Montauban, originaire de Sanvensa (Aveyron), comparaît sous l'inculpation de vol au préjudice d'un militaire. Il s'empara, un jour, d'un morceau de savon, de trois boutons et d'une somme de 4 fr. 25. On le condamne à un an de prison, minimum de la peine. Le prévenu était défendu par Me Durand.

— Comparaît ensuite Joseph-Géraud Moura, caporal au 20e de ligne, en garnison à Montauban, natif de Saint-Vincent-Lespinasse (Tarn-et-Garonne). Il a volé 10 fr. dans la poche d'un homme de son escouade. Moura avait déjà eu, avant son arrivée au régiment, une condamnation pour vol ; étant donnés ses antécédents et aussi le grade de caporal qu'avait l'inculpé, le conseil de guerre le condamne à trois ans de prison. Défenseur, Me Laville.

Rallye-Grésigne. — Les chasses d'essai ont commencé ces jours derniers dans la forêt de la Grésigne. La chaleur et la sécheresse rendent la terre si mauvaise que l'équipage du Rallye-Grésigne doit encore se contenter de suites d'entrainement.

Quelques sangliers sont tués néanmoins devant les chiens pour les mettre en curée.

Hier, mardi, après une belle chasse, un magnifique quartenier de 130 kilogs a été tué par un des membres de la Société.

L'abondance des animaux en Grésigne et dans les bois et forêts du voisinage permet de bien augurer de la prochaine saison de chasse.

Dans le nord et le centre où il a plu beaucoup ces temps derniers, les laisser-courre battent leur plein ; dans le midi, c'est l'opposé. L'eau et l'humidité manquent totalement.

Caisse nationale d'epargne. — Voici les opérations de la Caisse nationale d'épargne.

Opérations effectuées dans le département de Tarn-et-Garonne pendant le mois d'octobre 1894 :

Versements reçus de 734 déposants, dont 162 nouveaux.	172,134 31
Remboursements à 455 déposants, dont 77 pour solde.	165,210 64
Excédent des versements	6,923 67

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1875.

Le numéro 492,159 gagne 100,000 fr.
Le numéro 126,149 gagne 50,000 fr.
Les trois numéros suivants : 476,374 — 128,753 — 184,220 gagnent chacun 10,000 fr.
Les quatre numéros suivants : 120,839 — 148,269 — 373,368 — 393,523 gagnent chacun 5,000 fr.

FONCIÈRES 1879.

Le numéro 62,536 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,529,227 gagne 50,000 fr.
Le numéros 465,041 gagne 25,000 fr.

sur le boulevard des Italiens au moment où un cri général de : « Sauve qui peut ! » se fit entendre depuis la porte Saint-Martin jusqu'à Favart. Chacun se sauva en courant, et les ondulations de la foule s'étendirent jusqu'au delà du Palais-Royal ; mais cette terreur panique s'apaisa bientôt sans qu'il me fût possible d'en découvrir la cause. Suivant les uns, deux cavaliers autrichiens s'étaient précipités dans Paris par la barrière Saint-Martin, et avaient galopé sur le boulevard, où ils avaient été tués. Suivant d'autres, un lancier polonais qui avait bu de façon à justifier complètement le proverbe populaire avait descendu le faubourg Montmartre au grand galop en criant à tue-tête : « Sauve qui peut ! Voici les ennemis ! »

Après le dîner, je montai avec M. A... aux étages supérieurs, d'où nous vîmes Montmartre tout couvert des feux de l'armée russe. Je retournai chez moi à onze heures du soir, et je restai pendant longtemps à ma croisée, les yeux fixés sur ces feux qui couronnaient alors toutes les hauteurs environnant la capitale. Le silence qui régnait et qui n'était interrompu que par le bruit lointain de quelques voitures, produisit sur moi une impression d'autant plus profonde, qu'il offrait un singulier contraste avec le tumulte de la journée.

XVI

Le jour qui allait décider du sort de la France se leva pur et radieux. Les secousses que j'avais éprouvées, la veille, m'avaient fait dormir d'un sommeil de plomb qui ne m'avait permis de me réveiller qu'à neuf heures, et qui avait un peu réparé mes fatigues. Je me hâtai de m'habiller et d'aller à la pêche des nouvelles.

D'après mes anciennes habitudes, je commençai par m'acheminer vers le palais ; tous les guichets en étaient fermés. Je voulus traverser les Tuileries, les grilles n'étaient point ouvertes ; je n'en continuai pas moins mon chemin par la rue de Rivoli et j'arrivai sur la place Louis XV ; là je vis quelques gardes nationaux rassemblés avec une cinquantaine de personnes, dont quelques unes avaient des cocardes blanches à leur chapeau. Elles paraissaient discuter vivement. Je m'approchai d'un petit vieillard qui faisait partie de ce groupe, et je lui demandai ce que cela signifiait.

— Jeune homme, me répondit-il d'un ton prophétique, Louis XVIII vient d'être proclamé roi de France et de Navarre !

— Louis XVIII, roi de France ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Cela veut dire, jeune homme, que les Bourbons remontent enfin sur le trône de leur pères.

— Les Bourbons, leur trône... mais monsieur, c'est la première fois que j'entends parler de Bourbons ; ils existent donc ?

— Certainement, jeune homme ! Est-ce que par hasard vous seriez *bonapartiste ?*

J'allai répondre à ce vieux fou, lorsqu'un jeune homme, s'approchant de moi d'un air menaçant moitié indécis, me dit :

— Monsieur trouverait-il mauvais que quelqu'un ici suivît notre exemple ?

— Moi, monsieur...

Je veux être pendu, si je me doutais seulement de ce dont il était question ; les paroles que nous échangions commençaient à devenir piquantes ; j'allais peut-être me faire *une affaire* avec le jeune homme au nez retroussé et aux yeux de travers qui m'avait entrepris, lorsque heureusement pour moi une contestation vint à s'élever entre ceux qui avaient les cocardes blanches à leur chapeaux et ceux qui n'en avaient pas. Ces derniers forcèrent ceux-ci à les ôter et à les mettre dans leurs poches ; mon jeune homme fit comme les autres et disparut. Par un hasard assez singulier, j'eus l'occasion de le rencontrer six semaines après ; j'allai droit à lui... mais alors il m'apprit, le plus poliment du monde, qu'il s'appelait Le Dieu ; qu'il avait un frère employé comme lui au lycée impérial en qualité de répétiteur, etc., etc. Cette fois, M. Le Dieu avait à son chapeau une cocarde blanche, large comme une assiette, et de plus une décoration à la boutonnière ; celle du lis. J'étais alors suffisamment instruit.

(*A suivre.*)

MÉDECINE Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche ; effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'abus du tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet. — La boîte : 2 fr. 50,

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc.

Faire usage des PASTILLES et des POUDRES de PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50. — Poudres, 5fr,

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du VIN de BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et anti-nerveux ; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates, et aux personnes affaiblies par l'âge, les maladies ou les fatigues de toute nature. La Bouteille, 4 fr.

M. DETHAN, pharmacien, 23, rue Baudin, et principales pharmacies de France. 40.954

Les deux numéros suivants : 984,342 — 468,622 gagnent chacun 10,000 fr.

FONCIÈRES 1885.

Le numéro 829,799 gagne 100,000 fr.
Le numéro 277,973 gagne 25 000 fr.
Les six numéros suivants : 446,621 — 422,062 — 176,591 — 624,179 — 651,828 — 852,081 gagnent chacun 5,000 fr.

Saint-Sardos. — RÉCOMPENSE. — Une mention honorable vient d'être décernée par M. le ministre de l'interieur à M. Jules Bonnevie, charron à Saint-Sardos, pour s'être signalé le 26 février en maîtrisant un cheval emporté.

Puylaroque. — MORT ACCIDENTELLE. — Avant-hier soir, la femme Marie Cantarel, veuve Montmoutou, âgée de 78 ans, ménagère au lieu de Pech-Juan, commune de Puylaroque, se trouvait seule dans sa maison, autour du feu, en train de trier de la paille pour faire de la tresse. Soit qu'elle se soit endormie, soit toute autre cause d'imprudence, toujours est-il que le feu prit à son tablier, et la flamme se communiqua à ses vêtements avec une telle rapidité qu'elle ne put parvenir à l'éteindre. Elle reçut ainsi de graves brûlures qui, le lendemain, déterminèrent sa mort.

M. le docteur Beaudonnet, de Septfonds, a procédé aux constatations légales. Il résulte de son certificat que les brûlures qu'il a constatées sur les jambes, sur le ventre, sur la poitrine, sur le cou et sur la figure de Marie Cantarel ont seules déterminé sa mort.

Etat civil de Montauban du 6 novembre. — *Naissance.* — Théodore-Albert-Paul Saint-Géniès, 46, rue Villenouvelle.

Mariage. — Jean-Louis Jouany, gardien de la paix, et Marie Delon, sans profession.

MARCHE DE VALENCE

Du mardi 6 Novembre 1894.

Blé fin (l'hectolitre) de 13 00 à 13 50. — Blé mêlé 11 50 — gros 11 00. — Seigle 10 00. — Orge 9 50 — Avoine de 8 25 à 8. — Maïs blanc 10 25 — Maïs roux 10 50. — Fèves 10 50. — Haricots 19 00.

Marché de la volaille. — OEufs, la douzaine, 0 90 — Poules, la paire, 4 25. — Poulets, la paire, de 3 00 à 3 50 — Dindes, la paire, de 9 00 à 10 00 — Canard la paire, de 6 00 à 6 50 — Pigeons, la paire de 1 00 à 1 75. Lapins, la pièce, de 1 75 à 2 00 Oies, la paire, de 11 00 à 13 00.

VARIÉTÉS

Treize ans au Texas. — Le Mariage forcé.

(Suite et Fin)

A... était allé faire un voyage dans l'Indiana, il y connut une jeune personne fort bien, physiquement, et la solitude lui pesant sur sa ferme; obligé de travailler et de faire aussi sa cuisine (?) il proposa carrément son cœur et sa main. La jeune fille accepta et le jour du mariage fut arrêté.

A... fut obligé de revenir chez lui; mais la veille du jour fixé il arrivait du Texas pour se marier. Seulement, alors... la jeune fille n'avait plus l'air d'y tenir beaucoup... il y eut du tirage, et sans le repousser définitivement on demanda un plus long délai, etc.

Furieux et comprenant que, selon son expression, « c'était raté, » notre individu revient du Texas et ne donne pas de ses nouvelles... Profonde et savante manœuvre !

Ce silence cachait un piège !

C'est ici que le mélodrame commence. Il fait écrire à sa fiancée par un sien ami (peu recommandable), boucher à ses moments perdus.

L'ami écrit sur du papier de deuil et commence par annoncer qu'un épouvantable accident est arrivé a son voisin A. L. En essayant de dresser un jeune taureau, il a été blessé à mort par l'animal qui lui a ouvert le ventre... les médecins ont annoncé que dans 4 ou 5 jours il serait mort... mais avant de mourir il voudrait embrasser celle qui devait être sa femme et... lui léguer sa petite fortune. — Celui qui écrit cette lettre sous sa dictée ira attendre Mlle *** à la gare et se charge de la conduire sans perdre de temps chez son fiancé mourant.

La lettre produisit son effet; par retour du courrier, la jeune femme arriva.

Elle trouva à la gare « l'ami » qui l'attendait avec sa voiture.

Il l'embarque, part au plus vite et arrive chez notre héros qui demeurait sur sa ferme à 4 milles de la ville, un peu dans les bois et dont le plus proche voisin était à près de 2 milles.

Arrivé devant la maison, il fait descendre la jeune femme qui se précipite vers la porte.

Pendant ce temps, cet ami fidèle remontait sur son siège et filait au grand trot.

La jeune femme, en ouvrant la porte, aperçut le mourant sirotant une tasse de café en lisant son journal.

A sa vue, il se précipite..... Il dut lui expliquer, sans doute, que le taureau ne lui avait pas trop fait de mal.

Quatre jours après ils se marièrent, seulement elle voulut, avec raison, être mariée religieusement.

Il n'y avait pas encore de prêtre catholique à Watherford, mais il y en avait à Fort Worth.

— Parfaitement répond cet excellent farceur, ça fera notre voyage de noces... et ça ne sera pas cher.

En effet, au lieu d'y aller par le chemin de fer, ce qui, tout compris, leur aurait coûté 25 francs, ils partirent dans une vieille voiture ne tenant plus, mirent deux jours pour aller, autant pour revenir (et il n'y avait que 30 milles) et par économie les deux conjoints couchèrent par terre et firent leur popote en route.

La jeune personne était bien descendue de ses rêves !... et de l'héritage à palper !

Ils sont toujours ensemble et ont aujourd'hui cinq enfants. P. C.

Dépêches de la Nuit

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du mardi 6 novembre 1894.

Présidence de M. Burdeau, président.

Un crédit de 1 200,000 francs, destiné aux victimes des orages du Nord est très discuté et la solution renvoyée à plus tard.

M. Le Hérissé interpelle le ministre de la guerre sur le renvoi anticipé d'hommes des classes 1891 et 1892.

Le ministre n'avait pas le droit d'agir ainsi, dit-il; la mesure était inopportune, on a tourné la loi, on a eu tort.

Le ministre de la guerre vient répondre. Il a agi dans la plénitude de son droit d'après les articles 89, 46 de la loi. L'effectif est resté au-dessus des prévisions. 12,000 hommes seulement ont été renvoyés. Les conseils de révision se sont montrés sévères et par suite on était menacé d'avoir trop d'hommes en 1895. De là le renvois anticipés.

M. le Hérissé conteste la légalité de la mesure. On va renvoyer 36,000 valides, bien exercés : il propose un ordre du jour de regrets.

La commission, d'aprés M. Mézières, a jugé la mesure illégale et inopportune mais elle veut retarder la discussion à l'époque du budget.

Ces mesures ont jeté un certain trouble dans les régiments; mais si on les rapportait il y aurait encore plus de trouble.

On réclame la clôture; plusieurs ordres du jours sont mis en avant, mais l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement est voté à main levées. — L'incident est clos.

M. Gustave Rouanet demande où en est la question du renouvellement du privilège de la Banque de France.

Une discussion assez vive s'engage entre lui et le président, dont il cite un article, écrit en 1883.

Bref, M. Poincaré intervient et déclare que la discussion sera complète et loyale, et qu'elle viendra en temps utile.

M. le vicomte d'Hugues interpelle aussi sur la question du jeu à la Bourse. Il fait le procès des juifs et demande contre eux un nouvel édit de Nantes.

M. Poincaré répond que le Code pénal est là pour réprimer les abus et les opérations illicites.

L'ordre du jour pur et simple est voté à une forte majorité.

Au Senat, long débat sur la situation des officiers ministériels en Algérie.

L'affaire Dreyfus.

Un sieur de Clercq, soi-disant rédacteur d'un journal parisien, a essayé de faire chanter Mme Hadamard, belle-mère de Dreyfus.

Le susdit de Clercq a été arrêté.

Nouvelle affaire.

On dit qu'une affaire se rattachant à celle de Dreyfus est sur le point d'être révélée.

Démenti catégorique

Paris, 6 novembre, soir.

Du *New-York Hérald* :

« Le docteur Leyden a télégraphié que le bruit qui a couru, d'après lequel le tsar aurait été empoisonné par les nihilistes, est obsolument faux. »

A MADAGASCAR

Crédit de 78 millions.

Paris, 6 novembre, soir.

Du *Figaro* :

Les évènements de Madagascar se précipitent, l'ultimatum du gouvernement français a été repoussé, les communications télégraphiques sont supprimées entre Tananarive et Tamatave, et le ministère va déposer sur le bureau de la Chambre une première demande de crédits de 78 millions.

Port-Louis (île Maurice), 6 novembre, soir. (source anglaise).

A l'arrivée de M. Le Myre de Vilers à Tamatave, la batterie malgache était déjà évacuée.

Les maisons de commerce avaient fermé leurs bureaux et dressé leur inventaire.

L'un des conseillers de la reine, soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Français, était l'objet d'une surveillance spéciale.

Le gouvernement défendait la vente des munitions de bouche. Les communications télégraphiques entre Tamatave et Tananarive étaient interrompues.

Port-Louis (île Maurice), 6 novembre, soir.

Un télégramme de Tamatave, en date du 3 novembre, annonce que le gouvernement Hova a rejeté les demandes de la France.

M. Le Myre de Vilers et les résidents français venus par la côte Est, sont arrivés à Tamatave, le 2 novembre venant de Tananarive.

Le croiseur français *Hugon* parcourt la côte.

Le gerant du « Chambard » candidat

Cela devait infailliblement arriver. On lui propose la candidature à la place laissée vacante au 13e arrondissement par M. Hovelacque.

DERNIERE HEURE

(Service particulier du *Courrier*.)

Paris, 5 novembre.

Saint-Pétersbourg.

Les manifestations à l'occasion de la mort du czar, venues de France, touchent profondément la population. La presse le constate unanimement.

Le journal populaire *le Sucet* dit que les Français sont un peuple de cœur et d'âme, étrangers à la feinte. Ils peuvent être convaincus que le peuple peuple russe, observant le grand enseignement de son défunt monarque, conservera dans son âme avec la France l'union fraternelle dont Alexandre III a posé le fondement.

Leipzig.

Le *Tageblatt* annonce une enquête contre Mme Ismert soupçonnée d'espionnage par les autorités de Metz.

Le tribunal de l'Empire décidera, d'ici à quelques jours, s'il y a lieu d'intenter un procès de trahison.

Savannah (Géorgie).

Des incendies ont éclaté simultanément sur sept steamers anglais. Environ quatre mille balles de coton sont détériorées.

Dernière Dépêche.

Nominations et Mutations

L'*Officiel* publie les nominations et mutations suivantes : M. Dubernet de Boscq, juge suppléant à Saint-Gaudens, est nommé à Montauban en remplacement de M. Deniau, démissionnaire.

M. Goulard, ex-avoué, est nommé également juge suppléant à Montauban en remplacement de M. Renoux nommé juge.

HAVAS.

Bulletin financier.

Paris, 5 novembre.

Le marché continue à montrer de bonnes dispositions, les cours font preuve de fermeté en même temps que le mouvement d'affaires reprend une certaine activité.

Le Comptant surtout est très animé et sa bonne tenue est remarquable.

Le 3 0/0 clôture à 102 02 ; l'Amortissable à 100 37 et le 3 1/2 0/0 à 107 50.

Nos Etablissements de crédit semblent vouloir sortir de la période de calme. Le Crédit foncier est demandé à 907 50 en hausse de 7 50 ; le Crédit lyonnais enregistre une nouvelle avance à 766 25.

La Société générale à 467 50 et le Comptoir national à 532 50 sont fermes sans changement.

Le Suez finit à 2942 50.

Nos Chemins n'ont que peu varié.

Parmi les fonds étrangers signalons la hausse du Hongrois à 100 3/4 et la tenue très ferme des fonds russes, le 4 0/0 consolide finit à 99 90 et le 3 0/0 1891 à 87 20.

L'Extérieure vaut 71 3/16 ; le Turc, 25 67.

La Banque des Pays Autrichiens est demandée à 582 50 en hausse de 5 fr.

Les actions des Chemins Orientaux se traitent à 542 et 545.

BOURSE DE PARIS

Du 6 novembre

AU COMPTANT

3 0/0	102 45	Banque de France	488 ..
3 0/0 amortissable	100 90	Midi	457 ..
3 1/2 0/0 1894	107 15	Orl. 3 0/0 (1884)	468 ..
Dette Tunisienne	501 ..	Orléans	469 50
Anglais consolidé		Nord	478 50
Ville Paris 1865	546 ..	Lyon (fusion)	469 50
— 1869	423 25	Ouest	471 50
— 1871	416 50	Est	472 ..
— quart 1871	107 .	Bône a Guelma	456 ..
— 1875	547 ..	Est-Algérien	438 ..
— 1886	415 75	Ouest-Algérien	440 ..
— quart 1886	106 50	Saragosse	302 ..
— 1894	379 50	Nord-Espagne	291 50
— quart 1894	95 ..	Lombardes anc.	3 0 ..
Foncières 1879	502 .	Portugais	130 ..
— 1883	455 50	Suez 5 0/0	638 75
— 1885	495 ..	Panama 5 0/0	27 ..
Communales 1875		— 1.000	31 25
— 1879	500 ..	Algérien	..

VIENT DE PARAITRE

Dans la NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

à **10** *centimes*

Amiral JURIEU DE LA GRAVIÈRE

(de l'Académie française)

CHINE ET CORÉE

La reine Pomaré

AVEC INTRODUCTION PAR A. ERNST

Prix : **10** centimes, chez tous les libraires ; **15** centimes, *franco* par la poste, en écrivant à M. Henri GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Les personnes affaiblies ne trouveront jamais de meilleur reconstituant et fortifiant que le tapioca. En donnant la préférence au **Tapioca Rils,** elles pourront faire des potages qui réjouiront les palais les plus délicats. 50102 bis - 15.

MALADIES DE L'ESTOMAC ET NERVEUSES

CHEZ L'HOMME ET CHEZ LA FEMME

MALADIES DE LA MATRICE - HERNIES

Guérison radicale par la méthode Hypo-Sthénique du docteur PELLOTIER, 76, rue Rivoli, Paris. Le médecin spécialiste donnera ses consultations à Montauban, jeudi 15 novembre, Hôtel de l'Europe.

Le docteur spécialiste revient tous les 3 mois depuis 15 ans.

La Méthode hypo-sthénique, préconisée avec un succès constant depuis 10 ans par son inventeur, s'adresse tout spécialement à cette quantité innombrable de personnes des deux sexes appartenant à toutes les classes de la société, à toutes les professions, qui éprouvent un état de fatigue et faiblesses générales accompagnées de toutes sortes de *malaises, gastriques nerveux, respiratoires*, etc., qui rendent tout travail impossible et les relations sociales difficiles : *gastrites, dyspepsie, neurasthénie, oppression, palpitations, anémie, coliques, vomissements, constipation, hémorragies*, etc., que les médications internes sont impuissantes à guérir. (Extrait du *Journal médical.*) Docteur TIBAUD. 52,562

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre, ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f50

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4f50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, *Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Dépôt à Montauban, pharmacie Dumayne. 50,101 bis.

AVIS

M. et Mme TOUYÉ, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils sont devenus propriétaires de l'

HOTEL DE L'ANGE GARDIEN

entièrement restauré à neuf, situé à Montauban, faubourg Toulousain n° 65.

GRANDE SALLE POUR NOCES ET FESTINS.

CHAMBRES, ECURIES, REMISES, ETC.

4 221

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE PHOTOGRAPHIE

Achille BOUIS

12, rue du Vieux-Poids, 12

Derrière la Caisse d'Epargne

Portraits en tous genres

AGRANDISSEMENT INDÉLÉBILE AU CHARBON

Produits spéciaux pour Amateurs. — Vente de plaques **Lumière**, les meilleures, vendues au prix de fabrique. Papiers divers pour l'impression. — Carton bristol 1er choix

CAPSULES DE

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les *Migraines*, les *Névralgies*, les *Fièvres intermittentes*, la *Goutte*, le *Rhumatisme*, le *Lumbago*, la *fatigue corporelle*, le *manque d'énergie*. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.

DÉPOT : **Pharmacie VIAL**, 53, rue de Châteaudun, PARIS

CHEMINS DE FER DU MIDI ET D'ORLEANS

SERVICE D'HIVER

BORDEAUX, MONTAUBAN ET TOULOUSE

1re cl.	2e cl.	3e cl.	kil.	STATIONS	111 Mixte. 1. 2. 3. matin.	109 Omnib. 1. 2. 3. matin.	101 Expr. 1. 2. matin.	21 Expr. 1. matin.	103 Expr. 1. 2. 3. matin.	161 145 1. 2. 3. soir.	105 Omnib. 1. 2. 3. soir.	121 Rapide. 1. soir.	119 Expr. 1. 2. 3. soir.
28 05	15 55	10 15	206	**Bordeaux** *dép.*	12 25	5 25	8 »	Vient de Paris, par Cahors.	10 03	—	1 05	7 18	10 55
7 20	19 60	6 25	127	Marmande	3 01	8 06	9 11		11 52	—	3 56	8 25	12 28
5 95	5 35	3 50	71	Agen *dép.*	4 59	9 53	10 30		1 15	3 15	6 15	9 18	1 37
5 70	3 85	2 50	51	Lamagistère	5 34	10 24	»		1 50	3 55	6 52	»	»
4 05	3 40	2 20	45	Valence-d'Agen	5 44	10 34	10 58		2 01	4 16	7 4	»	2 04
3 25	2 85	1 85	38	Malause	5 55	10 44	»		2 12	4 32	7 15	»	»
2 15	2 20	1 45	29	Moissac	6 11	10 58	11 17		2 27	4 56	7 31	»	2 22
1 15	1 45	0 95	19	Castelsarrasin	6 27	11 11	11 30		2 42	5 18	7 47	»	2 34
4 25	» 85	» 55	11	Lavilledieu	6 40	11 21	»		2 53	5 34	8 »	»	»
» »	» »	» »	»	**Montauban** *arr.*	6 56	11 34	11 49		3 10	5 51	8 15	10 16	2 53
				dép.	7 05	12 2	11 52	8 24	3 20	6 25	8 22	10 20	2 57
1 45	1 »	» 65	13	Montbartier	7 24	12 21	»	»	3 40	6 44	8 39	»	»
2 15	1 45	» 95	19	Dieupentale	7 36	12 33	»	»	3 52	6 57	8 50	»	»
2 70	1 85	1 20	24	Grisolles	7 48	12 44	»	»	4 2	7 7	9 1	»	3 24
5 70	3 85	2 50	51	**Toulouse** *arr.*	8 36	1 32	12 39	9 09	4 50	7 55	9 46	11 07	3 53

TOULOUSE, MONTAUBAN ET BORDEAUX

1re cl.	2e cl.	3e cl.	kil.	STATIONS.	122 Rapide 1. matin.	106 Expr. 1. 2. 3. matin	110 Omnib. 1. 2. 3. matin	102 Expr. 1. 2. soir.	16 Expr. 1. soir.	114 Omnib. 1. 2. 3. soir.	104 Expr. 1. 2. 3. soir.	136 Mixte. 1. 2. 3 soir.	120 Direct. 1. 2. 3. soir.
5 70	3 85	2 50	51	**Toulouse** *dép.*	4 31	6 00	9 22	12 55	2 43	3 20	4 57	5 45	11 35
2 70	1 85	1 20	24	Grisolles	»	6 37	10 3	1 24	»	3 58	5 24	6 31	12 02
2 15	1 45	0 95	19	Dieupentale	»	6 45	10 12	»	»	4 06	»	6 40	»
1 45	1 »	» 65	13	Montbartier	»	6 54	10 22	»	»	4 15	»	6 51	»
» »	» »	» »	»	**Montauban** *arr.*	5 11	7 07	10 36	1 49	3 27	4 28	5 46	7 07	12 24
				dép.	5 14	7 12	11 1	1 52		4 38	5 51	7 21	12 34
1 25	» 85	» 55	11	Lavilledieu		7 25	11 15	»		4 53	»	7 38	»
2 15	1 45	0 95	19	Castelsarrasin	»	7 36	11 27	2 11	Va à Paris, par Cahors.	5 07	6 10	7 53	12 55
3 15	2 20	1 45	29	Moissac	»	7 49	11 40	2 22		5 23	6 22	8 09	1 8
4 25	2 85	1 85	38	Malause	»	8 00	11 52	»		5 37	»	8 23	»
5 05	3 40	2 20	45	Valence d'Agen	»	8 11	12 4	2 39		5 51	6 39	8 36	1 27
5 70	3 85	2 50	51	Lamagistère	»	8 19	12 13	»		6 02	»	8 47	»
7 95	5 35	3 50	71	Agen *dép.*	6 14	8 56	12 55	3 8		6 37	7 23	9 23	2 2
14 20	19 60	6 25	127	Marmande	7 3	10 12	2 30	4 12		—	8 29	—	3 25
23 05	15 55	10 15	206	**Bordeaux** *arr.*	8 10	11 43	4 50	5 40		—	9 49	—	5 15

NOTA. — Les samedi et dimanche un train part de Lamagistère à 7 h. 31 mat., de Valence à 8 h. 5, de Malause à 8 h. 32, de Moissac à 9 h. 18 de Castelsarrasin a 10 h. 00, de Lavilledieu à 10 h. 33 et arrive à Montauban à 11 h. 0.

MONTAUBAN A CASTRES

1re cl.	2e cl.	3e cl.	k.	STATIONS	703 Omnib. 1. 2. 3. matin.	707 Omnib. 1. 2. 3. soir.	711 Mixte. 1. 2. 3. soir.
» »	» »	» »	»	**Montauban** *dép.*	7 20	12 12	6 16
» 65	» 45	» 30	6	Bressols	7 29	12 21	6 25
1 45	1 »	» 65	13	Labastide-St-P.	7 40	12 31	6 35
2 80	1 20	» 80	16	Halte d'Orgueil	7 47	12 38	6 42
2 15	1 45	» 95	19	Nohic	7 53	12 44	6 48
2 80	1 90	1 25	25	Villemur	8 7	1 2	6 58
3 45	2 35	1 55	31	La Magdeleine	8 17	1 12	7 8
4 15	2 80	1 80	37	Bessières	8 26	1 22	7 17
4 95	3 35	2 15	44	**Saint-Sulpice** *ar.*	8 40	1 37	7 31
11 10	7 50	4 90	99	**Castres** *arr.*	10 15	3 10	9 29

CASTRES A MONTAUBAN

1re cl.	2e cl.	cl.	k.	STATIONS	702 Mixte. 1. 2. 3. matin.	706 Omnib. 1. 2. 3. matin.	710 Mixte. 1. 2. 3. soir.
» »	» »	» »	»	**Castres** *dép.*	6 41	11 11	5 40
6 15	4 15	2 75	56	**Saint-Sulpice** *d.*	8 55	12 33	7 44
6 95	4 70	3 10	64	Bessières	9 10	12 45	7 59
7 65	5 15	3 35	69	La Magdeleine	9 20	12 53	8 9
8 30	5 60	3 65	74	Villemur	9 34	1 3	8 23
8 95	6 »	3 95	81	Nohic	9 44	1 12	8 33
9 30	6 30	4 10	84	Halte d'Orgueil	9 51	»	8 40
9 56	6 50	4 25	87	Labastide-St-P.	9 58	1 21	8 47
10 45	7 05	4 60	94	Bressols	10 9	1 30	8 58
11 10	7 50	4 90	99	**Montauban** *arr.*	10 18	1 38	9 8

NOTA. — Le train de marchandises n° 1704 partant de Saint-Sulpice à 3 h. 40 prend des voyageurs sans garantie de correspondance : Il passe à Nohic à 5,44; à Orgueil à 5,53; à Labastide à 6,38 ; à Bressols à 7,3 et arrive à Montauban 7h, 18. — Il ne contient que des voitures de 3e classe.

MONTAUBAN, CAHORS ET PARIS

1re cl.	2e cl.	3e cl.	kil.	STATIONS	40 Omnib. 1. 2. 3. matin.	1136 Omnib. 1. 2. 3. matin.	16 Expres. 1. soir.	1140 Omnib. 1. 2. 3. soir.	26 Expres. 1. 2. 3. soir.
» »	» »	» »	»	**Toulouse** *dép.*	6 »	9 22	2 43	»	7 5
» »	» »	» »	»	**Montauban** *dép.*	7 30	10 50	3 37	4 15	7 59
» 90	» 60	» 40	8	Fonneuve	7 43	11 3	»	4 28	»
1 45	1 »	» 65	13	Albias	7 51	11 11	»	4 36	»
2 »	1 35	» 90	18	Réalville	7 59	11 19	»	4 44	»
2 70	1 80	1 20	24	Caussade	8 11	11 31	4 1	4 56	8 23
3 25	2 20	1 45	29	Borredon	8 21	11 41	»	5 6	»
4 25	2 85	1 85	38	Montpezat	8 38	11 58	»	5 23	»
5 15	3 50	2 25	46	Lalbenque	8 54	12 13	»	5 38	»
5 60	3 80	2 45	50	Cieurac	9 2	12 21	»	5 46	»
6 60	4 45	2 90	59	Sept-Ponts	9 14	12 33	»	5 58	»
7 15	4 75	3 15	64	**Cahors** *arr.*	9 22	12 41	4 39	6 6	9 1
74 50	50 25	32 75	663	**Paris** *arr.*	11 39	»	4 37	»	10 51

PARIS, CAHORS ET MONTAUBAN

1re cl.	2e cl.	3e cl.	kil.	STATIONS	21 Expres. 1. soir.	1131 Omnib. 1. 2. 3. matin.	17 Expres. 1. 2. 3. soir.	35 Omnib. 1. 2. 3. soir.	5 Expres 1. 2. 3. matin.
» »	» »	» »	»	**Paris** *dép.*	7 50	»	3 10	11 »	9 »
67 40	45 50	29 65	»	**Cahors** *dép.*	7 16	7 30	9 58	4 20	8 40
68 »	45 90	29 90	5	Sept-Ponts	»	7 42	10 8	4 31	»
68 90	46 50	30 30	14	Cieurac	»	8 »	10 22	4 47	»
69 45	46 85	30 55	18	Lalbenque	»	8 9	10 29	4 56	»
70 35	47 50	30 95	26	Montpezat	»	8 20	10 39	5 7	»
71 35	48 15	31 40	35	Borredon	»	8 34	10 52	5 20	»
71 90	48 55	31 65	40	Caussade	7 55	8 45	11 2	5 31	9 21
72 60	49 »	31 95	46	Réaville	»	8 55	11 11	5 40	»
73 15	49 35	32 20	51	Albias		9 3	11 19	5 48	»
73 70	49 75	32 45	56	Fonneuve	1. 2 matin	9 12	11 27	5 56	soir.
74 50	50 25	32 75	64	**Montauban** *arr.*	9	9 28	11 37	6 11	9 46
» »	» »	» »	»	**Toulouse** *arr.*	9 8	»	1 32	7 55	10 38

MONTAUBAN A LEXOS

1re cl	2e cl.	3e cl.	k.	STATIONS	1112 Omnib. 1. 2. 3. matin.	1118 Omnib. 1. 2. 3. matin.	1114 Omnib. 1. 2. 3. soir.	111 Omnib 1. 2. 3. soir.
» »	» »	» »	»	**Montauban (V.-B)** *d.*	5 »	8* 45	3 32	6 1
» »	» »	» »	6	**Montauban (V.-N.)** *d.*	5 10	8 55	3 45	6 11
1 »	» 70	» 45	15	Saint-Etienne	5 21	9 6	3 56	6 22
1 70	1 15	» 75	20	Nègrepelisse	5 30	9 15	4 8	6 31
3 15	2 10	1 40	28	Montricoux	5 39	9 24	4 17	6 40
3 80	2 55	1 70	34	Bruniquel	5 47	9 32	4 25	6 48
3 90	2 65	1 90	41	Penne	5 57	9 46	4 35	7 »
4 60	3 10	2 »	46	Cazals	6 6	9 55	4 44	7 9
5 40	3 65	2 35	54	Saint-Antonin	6 16	10 6	4 56	7 19
6 15	4 15	2 70	61	Féneyrols	6 25	10 15	5 5	7 28
6 85	4 60	3	67	**Lexos** *arr.*	6 36	10 26	5 16	7 39

* Le train 1118 ne circule que les jours de marché et de foire à Nègrepelisse ou à Saint-Antonin, et jusqu'au 15 septembre, le dimanche.

LEXOS A MONTAUBAN

1re cl.	2e cl.	3e cl.	k.	STATIONS	1113 Omnib. 1. 2. 3. matin.	1115 Omnib. 1. 2. 3. soir.	1117 Omnib. 1. 2. 3. soir.	
» »	» »	» »	»	**Lexos** *dép.*	9 8	1 8	6 18	—
» 70	» 45	» 30	6	Féneyrols	9 18	1 18	6 29	—
1 45	» 95	» 65	13	Saint-Antonin	9 28	1 28	6 39	—
2 25	1 50	1 »	21	Cazals	9 37	1 37	6 49	—
2 95	1 95	1 10	26	Penne	9 45	1 45	6 59	—
3 05	2 05	1 30	33	Bruniquel	9 54	1 54	7 8	—
3 70	2 50	1 60	39	Montricoux	10 3	2 3	7 17	—
5 15	3 45	2 25	47	Nègrepelisse	10 13	2 13	7 30	—
5 85	3 90	2 50	52	Saint-Etienne	10 21	2 21	7 38	—
6 85	4 60	3 »	64	**Montauban (V.-N.)** *a.*	10 33	2 33	7 50	—
7 50	5 05	3 30	67	**Montauban (V.-B.)** *a.*	10 46	2 46	8 3	—

Usine à Gaz de Montauban

ENGRAIS CHIMIQUE

CHAUX AMMONIACALE

1 fr. les 100 kilos.

Prix à débattre pour vente en gros.

Certifié par l'imprimeur soussigné. — Montauban, le Novembre 1894

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. — Montauban le Novembre 1894